

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 56
- présent suppléant : 2
- procurations : 12
- abstentions : 4
- votants : 65

DELIBERATION n° 2020/021

L'an deux mille vingt et le 12 février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 5 février 2020, s'est réuni, à la salle des fêtes de Tournous-Devant, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Philippe SOLAZ, Hervé CARRERE, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Monique KATZ, Jean-Marie VIGNES, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Jean-Marie DUTHU, Loïg LE RUN, Gilbert FOURCADE, Bernard PRIEUR, Jean BRILLOUET, Jacques LAUREYS, Céline CASSAGNEAU, Elisabeth DUCUING, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Stéphanie LAGLEIZE, Pierre DUMAINE, Isabelle ORTE, Jean-Pierre CABOS, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Dominique DEMIMUID, Michel SICARD, Suzanne SIMOIS, André DUPOUTS, Joëlle VIGNEAUX, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, Jean-Paul COMPAGNET, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO

Présents suppléant : Stéphanie VIELCAZALS, Christine FAUGERE

Titulaires ayant donné procuration : Jean-Louis FOGGIATO à Philippe SOLAZ, Pascal LACHAUD à Jean-Paul LARAN, Alain PIASER à Catherine CORREGE, Alain DUCASSE à Jean BRILLOUET, Maurice CABARROU à Charles RODRIGUES, André QUINON à Aimé COURTADE, Jean-Marie DA BENTA à Jean-Pierre CABOS, Nicole MARQUIE à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Pierre DUMAINE, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Joël DEVAUD à François DABEZIES, Gérard SABATHIE à Jacques LAUREYS,

Absents excusés : Daniel LERBEY, Eric DOUTRIAUX, Olivier CLEMENT BOLLEE, Jean-Pierre DUTHU, Jean-Pierre BAZERQUE, Nathalie SALCUNI, Alain DASSAIN, Madeleine SERIS, Jean-Manuel CAMACHO, Zoulikha CHEBBAH, Joelle PEYRO, Guy RAYNAL

Objet : Finances - Approbation du compte administratif 2019 du budget annexe office de tourisme

Le compte administratif 2019 peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement	
	Prévu (€)	Réalisé (€)
Dépenses de l'exercice	207 600	199 911.38
Recettes de l'exercice	207 600	199 911.38
Résultats de l'exercice		0.00

Le Conseil Communautaire désigne M. Henri FORGUES pour présider l'adoption du compte administratif 2019 du budget annexe office de tourisme.

Il propose d'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe office de tourisme et demande de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20200212-2020-021-DE
Date de télétransmission : 25/02/2020
Date de réception préfecture : 15/02/2020

Monsieur Bernard PLANO se retire et ne prend pas part au vote.

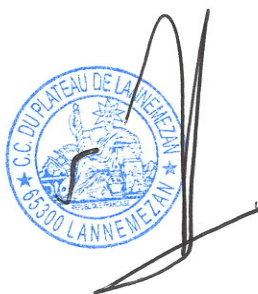
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président de séance entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Fabienne ROYO, Monique KATZ, Jean-Paul LARAN et Pascal LACHAUD)

DECIDE

- d'adopter le Compte Administratif 2019 du budget annexe office de tourisme.

Pour copie conforme,
Le Président

A blue circular official stamp of the CC du Plateau de Lannemezan is visible. The stamp contains the text "CC DU PLATEAU DE LANNEMEZAN" around the top and "65300 LANNEMEZAN" around the bottom. In the center is a coat of arms. A black ink signature is written over the stamp.

Affichée le 25 FEV. 2020

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20200212-2020-021-DE
Date de télétransmission : 25/02/2020
Date de réception préfecture : 25/02/2020